



COMMUNE
DE
LAVIGNY

REQUETE EN ELAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES / 21.005

Conformément à l'art. 4 al. 4 du Règlement communal sur la protection des arbres et à l'article 21 du règlement d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature et des sites, la Municipalité de Lavigny soumet à l'affichage au pilier public la demande suivante :

Lieu-dit ou rue :	:	En Closel-Thomas 7
Parcelle N° :	:	472
Propriétaire(s)	:	Mme et Monsieur Muriel & Samuel Bourcoud
Objet(s)	:	Abattage d'un « Cèdre du Japon » mort sur pied
Affichage au pilier public :	:	vendredi 30 avril 2021 au mercredi 19 mai 2021

Le dossier est déposé au Greffe où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Toute remarque, observation ou opposition est à formuler dans le cadre du délai légal par courrier ou directement au greffe, pendant les horaires d'ouverture du bureau communal.

LA MUNICIPALITE